

## DÉCISION DU MAIRE DE ST LAURENT DES ARBRES

N°062/2026 – 5. 8 – ester en justice

### **Objet : Convention d'assistance et de conseils juridiques**

Le Maire de SAINT LAURENT DES ARBRES ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 ;

Vu la délibération municipale n°010/2026 du 2 avril 2026 déléguant au maire la compétence d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, avec possibilité d'interjeter appel ou de se pourvoir en cassation contre les jugements et arrêts rendus, devant toutes les juridictions qu'elles soient civiles, administratives ou pénales, qu'il s'agisse d'une première instance, d'un appel ou d'une cassation, d'en solliciter les dommages et intérêts en réparation du préjudice subi par la commune et, dans la limite de 1 000 €, de transiger avec les tiers (article 16) ;

Vu la convention en date du 15 septembre 2026 d'assistance et de conseils juridiques de Maître SANCHEZ Karine, domiciliée à son cabinet situé 10 rue Félix Gras 84000 AVIGNON ;

### **DECIDE**

**ARTICLE 1** : De signer la convention d'honoraire en date du 15/09/2026 de Maître Karine SANCHEZ, avocat au barreau d'Avignon, domiciliée en cette qualité à son cabinet situé 10 rue Félix Gras 84000 AVIGNON pour assister et représenter la commune.

**ARTICLE 2** : La mission est divisée en deux phases :

1. L'assistance et le conseil juridique précontentieux dont les honoraires sont fixés forfaitairement pour un montant de 1250 € HT soit 1500 € TTC
2. La phase juridictionnelle : recours et défense dont les honoraires sont forfaitairement fixés comme suit :
  - Requête ou défense dans le cadre d'un recours de excès de pouvoir fixés à 1 000 € HT soit 1200 € TTC
  - Requête ou défense dans le cadre d'un recours de plein contentieux fixés à 2500 € HT soit 3000 € TTC.

Ces forfaits comprennent la procédure devant le tribunal administratif de son introduction jusqu'au jugement.

St Laurent des Arbres, le 15 septembre 2026.

Le Maire



Sylvie BARRIEU VIGNAL